

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable Marcel Prud'homme:** Honorables sénateurs, je ne comprends pas ces protestations. Nous sommes payés pour faire un travail et, pour ma part, j'entends le faire. Franchement, je ne pense pas qu'on devrait se plaindre parce que certains participent plus que d'autres au débat. Ce n'est pas moi qui détermine comment les autres travaillent. J'aime mon travail de tous les jours.

Certains aspects de ce projet de loi me préoccupent vraiment.

Je dirai gentiment au leader du gouvernement au Sénat que je ne me considère pas comme un membre de l'opposition. Je suis un membre du Sénat. Ainsi, si je suis aussi convaincu que je le suis face à ce projet de loi, je pourrai éventuellement voter avec le gouvernement. Dans le cas de ce projet de loi, cependant, je suis de l'avis, comme le sénateur Carstairs, que nous aurions dû le rejeter.

Toute proposition visant à tripatouiller le processus habituel aurait dû être immédiatement stoppée. Cela n'a pas été le cas, et je le regrette. L'opinion publique semble maintenant avoir un impact. Je regrette que ce côté du Sénat ne semble pas vouloir rejeter le projet de loi. C'est sa prérogative, mais ne m'associez pas à un groupe. J'ai des opinions qui peuvent différer de celles des autres.

Il est regrettable que nous n'ayons pas bloqué cette mesure dès le départ. Le droit de la Chambre des communes devrait primer, mais celle-ci aurait dû modifier le processus avant le dépôt du projet de loi. Les députés ont le droit de proposer des lois. Il n'y aurait rien eu de mal à déposer une mesure législative proposant qu'une nouvelle carte soit dessinée à tous les cinq ans et que le Président de la Chambre des communes participe au processus. Or, tout est venu après le mécontentement qui a suivi la présentation de la première carte. C'est le message que j'essaie de faire comprendre.

Je suis en désaccord avec un vieil ami que j'estime beaucoup et que j'ai connu lorsqu'il était président du parlement étudiant de l'Université Laval. C'est dans cet établissement que j'ai rencontré le sénateur Meighen. Tous étaient conservateurs, mais je défendais la cause du Parti libéral. J'ai connu Brian Mulroney, le sénateur Meighen, M. White et deux autres à la fin des années 50. C'était il y a longtemps. Nous faisons des joutes oratoires. Je n'ai pas changé d'avis. Je suis indépendant et je crois avoir le droit de dire que je ne suis pas d'accord avec ces sénateurs qui disent que les sénateurs devraient s'incliner devant la Chambre des communes et se dire constamment d'accord avec elle. Rien ne justifie cette position.

Je nous défends, honorables sénateurs. Rien ne nous justifie, vous et moi, de siéger ici si nous adoptons comme principe que, en fin de compte, les députés à la Chambre des communes n'ont pas à se faire de souci, puisque nous nous inclinons devant eux et ferons comme ils nous disent de faire.

C'est aux Canadiens qu'il incombera de décider d'avoir un nouveau genre d'institution, s'ils le désirent. Entre-temps, il existe deux Chambres: l'une, appelée Chambre des communes, et l'autre, appelée Sénat. Nous avons un devoir constitutionnel à remplir, mais nous devons faire preuve de discrétion. Je

reconnais cependant que nous ne devrions pas abuser de notre droit uniquement pour être désagréables.

À propos de cette question, madame le leader a dit — en citant quelqu'un, comme elle en a parfaitement le droit, mais j'aurais une autre citation à lui opposer — que les députés se sont eux-mêmes attiré ce problème. Une des questions dont les députés ne devraient pas s'occuper est celle du remaniement de la carte électorale. Je dis cela surtout après avoir vu la première carte.

Je dis donc à l'honorable sénateur Beaudoin, grand constitutionnaliste, au sénateur Roblin, homme de qualité, au sénateur Flynn et à ceux qui partagent leur point de vue qu'ils devraient — je le dis avec déférence et grande humilité, car ce sont de grands experts — revoir leur conception du rôle du Sénat. Il pourrait arriver dans la suite de notre histoire que le Sénat doive s'opposer à des mesures frivoles des Communes.

Je voudrais citer un article des Affaires nationales que William Johnson a signé dans le *Montreal Gazette*, le 7 juillet 1995:

C'est un mauvais projet de loi. Le Sénat devrait tenir tête aux Communes à propos de la révision des limites des circonscriptions.

Il est vrai que les sénateurs ne sont pas élus, ce qui entache leur légitimité démocratique.

C'est aux Canadiens de se prononcer là-dessus. M. Johnson poursuit:

Mais les parlementaires élus...

Encore une fois, un grand journaliste comme lui devrait dire «les députés», pour ne pas induire les lecteurs en erreur, car je suis, moi aussi, parlementaire. Il voulait dire les «députés ont protégé leurs arrières dans ce projet de loi où ils défendent de façon flagrante leurs intérêts personnels.» Le journaliste ajoute:

Les sénateurs, qui n'ont aucun intérêt personnel en jeu, peuvent intervenir et protéger les intérêts de la population, les intérêts de tous les citoyens, contre les intérêts personnels des parlementaires.

Ici encore, il aurait dû dire les «intérêts personnels des députés». Il poursuit en disant:

Le Sénat est notre seul recours contre les parlementaires résolu à se rendre la vie plus facile à nos dépens.

Si jamais le Sénat a raison d'exister, voici le moment idéal de le prouver.

Encore une fois, dans le premier paragraphe, le journaliste aurait dû écrire «députés» et non «parlementaires».

Je vais garder cet article sur moi pendant de nombreuses années. Je vais le garder à portée de la main pour pouvoir répliquer, si la presse parle de la nuisance du Sénat, de son abolition et de son élection: «C'est bien étrange. Quand nous faisons quelque chose qui ne vous plaît pas, vous voulez notre disparition. Mais quand vous croyez que nous pouvons défendre l'intérêt public, vous venez nous voir pour nous demander de faire quelque chose.»